



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 103451

Texte de la question

Mme Brigitte Bourguignon attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le remboursement des fauteuils roulants, et plus précisément sur le reste à charge des familles ayant recours à ce type de matériel, notamment pour les enfants. En effet, certaines maladies telles que les maladies neuromusculaires, obligent les familles à recourir à l'achat de différents fauteuils, pour répondre à la croissance de leur enfant. La prise en charge de ces équipements indispensables, par la MDPH et les fonds de compensation, reste néanmoins très largement insuffisante par rapport au coût important de ce matériel. Ce reste à charge ne permet pas à certaines familles de procéder à l'achat du matériel pourtant indispensable pour éviter une aggravation du handicap (rétractation musculaire plus importante). Aussi, et même si la prise en compte du handicap existe, elle souhaiterait que soit tenu compte davantage des besoins spécifiques des personnes pour adapter les remboursements.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Bourguignon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103451

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2267